

## PAS À PAS DI

### ➤ ÉTAPE 1 - CRÉER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

The screenshot shows two sections of a web application. The top section, titled 'Mes Etablissements', displays a card for 'LITTORAL ENERGIES' located in 'PAS-DE-CALAIS' with the identification number '51451409000018'. The bottom section, titled 'Mes Demandes d'indemnisation', is currently empty, and a purple oval highlights a button labeled 'Créer une nouvelle demande'.

Cliquer sur Créer une nouvelle demande

La page du code secret à saisir s'affiche : munissez-vous du code secret (10 caractères) récupéré sur la notification de décision reçue et renseignez le code de création de la DI.

### Code de création de la DI

Code\* :

69aapr8ufp



### Mois sur lequel porte la demande d'indemnisation

Il est temporairement impossible de créer / modifier une demande d'indemnisation à février 2020. Cette contrainte sera prochainement levée. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Sélectionnez l'année et le mois à l'aide du calendrier

Cliquez sur créer

## ➤ ÉTAPE 2 – AFFICHAGE DE LA POP-UP DE GESTION DES SALARIÉS

**GESTION DES SALARIÉS**

**Liste des salariés**

---

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait", vous devez saisir les heures chômées réelles. (et saisir 151,67h dans la durée contractuelle)

Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail"

Dans ces cas, la saisie de la quotité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur la durée contractuelle)

Si le taux horaire personnalisé (70% brut) est inférieur à 8,03 €, saisir un montant plancher de 8,03 € (montant de la prime de professionnalisation).

Pour ajouter les salariés, vous devez cliquer sur AJOUTER UNE LIGNE ou vous pouvez les importer via le bouton IMPORTER.

Les informations attendues concernant chaque salarié en fonction de la forme d'aménagement du temps de travail sont décrites dans les :

**Fiche 26 : SAISIE DES HEURES PAR SALARIE**

**Fiches 27 : SAISIES AMENAGEMENTS**

- **Equivalent 35h**
- **Autre temps de travail hebdomadaire**
- **Cycle**
- **Forfait annuel jour et forfait annuel heures**
- **Forfait hebdomadaire**
- **Forfait mensuel**
- **Modulation**

Une fois les salariés renseignés, vous cochez chacun des salariés qui doivent être insérés dans la DI.

### Liste des salariés

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait", vous devez saisir les heures chômées réelles. (et saisir 151,67h dans la durée contractuelle)

Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail"

Dans ces cas, la saisie de la quotité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact)

Si le taux horaire personnalisé (70% brut) est inférieur à 8,03 €, saisir un montant plancher de 8,03 € (taux horaire de la professionnalisation).

#### Information

Attention, les modifications des caractéristiques d'un salarié sont à reporter manuellement sur les DI associée(s) lors de la suppression puis ajout du salarié.

	Nom	Prénom	NID/NTT	Forme	Durée contractuelle	Quotité du temps
1/4						

ENREGISTRER    IMPORTER    SUPPRIMER TOUTS LES SALARIÉS

### ➤ ÉTAPE 3 – SAISIE DES HEURES

Une fois les salariés insérés à la DI, vous revenez sur l'écran de la DI.

Vous pouvez saisir les heures travaillées ou les heures chômées selon la forme d'aménagement.

DEMANDE D'INDEMNISATION 080003601200300	Nom Prénom	Durée contractuelle du travail	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Mars						Semaine 10 Du : 02/03/2020 Au : 08/03/2020	Semaine 11 Du : 09/03/2020 Au : 15/03/2020	Semaine 12 Du : 16/03/2020 Au : 22/03/2020	Semaine 13 Du : 23/03/2020 Au : 29/03/2020
			Semaine 10		Semaine 11		Semaine 12					
			Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées				
			Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées				
ENREGISTRER	tropique albert	35,00	35,00	0,00	0,00	35,00	10,00	25,00	39,00			
SUPPRIMER	AJOUT avectaux	35,00	35,00	0,00	0,00	35,00	10,00	25,00	39,00			
IMPRIMER	AVA Mary	22,78	35,00	0,00	0,00	22,78	10,00	12,78	39,00			
HISTORIQUE	AVA Vincent	35,00	35,00	0,00	0,00	35,00	10,00	25,00	39,00			
CRÉER UNE NOUVELLE DEMANDE	ARI Pierre											
IMPORTER DES HEURES	AFI Pierre		Planning modu	35,00	0,00	0,00	35,00	10,00	25,00	39,00		
ESPACE COMMENTAIRES	AFX Pierre		Planning cyclo	35,00	0,00	0,00	17,50	10,00	7,50	39,00		
ESPACE DOCUMENTAIRE	AFY Pierre											
	AGA Pierre											
	AGB Pierre	190,00										

Ge ? BESOIN D'AIDE ?    ALARIÉ    AJOUTER TOUTS LES SALARIÉS

Vous pouvez aussi importer les heures travaillées et chômées via le fichier d'import. Une fois les heures renseignées, vous pouvez envoyer votre demande à l'UD.